



PREFET D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE
Direction /de la Réglementation
Et des Libertés Publiques
Bureau des Elections et de la Réglementation
Affaire suivie par M^{me} Colombe POITRIMOL
Tél. : 02.37.27.70.95
Fax : 02.37.27.72.57
Mél : colombe.poitrimol@eure-et-loir.gouv.fr

Chartres, le 12 OCT. 2015

ARRETE modificatif n° 15-10109
portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire
de la SA OGF/Pompes Funèbres Générales à MAINTENON

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Officier de la Légion d'Honneur,**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2223-19 à L 2223-46, R 2223-56 à R 2223-65 et D 2223-34 à D 2223-39 relatifs à l'habilitation funéraire ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014136-0001 du 16 mai 2014 ;

VU le courrier de la Société OGF, en date du 3 août 2015 reçu le 25 août 2015, signalant le changement d'adresse de la SA OGF/Pompes Funèbres Générales de Maintenon ;

VU le dossier produit à l'appui de la demande de modification de l'habilitation funéraire ;

SUR proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRETE

Article 1^{er}. - L'arrêté préfectoral n° 2014136-0001 du 16 mai 2014 est modifié comme suit :
à l'article 1, l'adresse est désormais au 8 bis, boulevard Carnot 28130 MAINTENON.

Le reste est sans changement.

Article 2. - Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir, M. le Maire de Maintenon, M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie d'Eure-et-Loir, M. le Délégué Territorial d'Eure-et-Loir de l'Agence Régionale de Santé du Centre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié à la SA OGF/Pompes Funèbres Générales de Maintenon.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale,

Carole PUIG-CHEVRIER

